Nec caræ idcircò patriæ dimiſit amorem;
Sed patriæ placaſſe Deum precibuſque Sacriſque
Seceſſu in placido, non una eſt littera teſtis.
Sic populum ingratum quamvis disjunctus amabat.

A la fin le poëte fait une digreſſion ſur le nouvel élu, & donne quelque détail hiſtorique touchant ſon illuſtre famille : il n'oublie pas Charles de Méan, un des plus célebres juriſconſultes de l'Europe *.

* Voyez ſon art. dans le *Dict. Hiſt.*

Hic ille eſt Carolus, qui plura volumina ſcripſit,
Queis pandit patrias in publica commoda leges,
Et dubiis reſponſa dedit certiſſima rebus,
Quæ jactare queunt per ſæcula ſera Nepotes.

Etrennes Chrétiennes. A Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié, 1791. in-12. Prix 3 liv.

CES *Etrennes* contiennent des conſidérations dévotieuſes & de belles prieres relatives au ſacrifice de la Meſſe, avec des figures aſſez bien exécutées. Depuis que les perſécutions ramenent l'image des premiers tems, & que les fideles ſont dans le cas de célébrer ſous terre cet adorable myſtere *, la foi s'en ranime d'une maniere toute particuliere. On conclut que l'impiété démocratique & ſchiſmatique n'a pu vouloir enlever aux catholiques que quelque bien excellent & céleſte. Et cette concluſion n'eſt pas hors de la bonne logique : elle reſſemble beaucoup à celle de Tertullien. *Qui enim ſcit illum, intelligere poteſt non niſi aliquod grande bonum a Nerone damnatum.*

* 1 Mai 1792, p. 71.

Apol. cap. 5.

NOUVELLES